



Engagement à la confidentialité - Enregistrement audio du cours¹

Par la présente, je _____ m'engage à limiter l'usage de l'enregistrement audio du cours _____ de l'enseignant(e) _____ à mon usage personnel pour mon étude.

Cet enregistrement vise à compenser pour la prise de notes en classe que je ne peux pas faire considérant ma déficience fonctionnelle. J'ai d'ailleurs présenté ma lettre *d'Attestation d'accommodations scolaires* à mon enseignant(e) afin d'obtenir son autorisation.

Je m'engage à ne pas donner ces enregistrements à qui que ce soit, et à les détruire à la fin de la session _____. J'ai été informé qu'advenant une utilisation inappropriée² de ces enregistrements audio (partage en ligne ou autre), je pourrais me voir poursuivi sur le plan judiciaire.

Nom de l'étudiant : _____

Signature : _____

Date : _____

Signature du l'enseignant : _____

¹ En respect avec les consignes du guide « L'utilisation des appareils mobiles en classe, Innover, bien apprendre, se respecter <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/les-appareils-mobiles-en-classe>.

Au-delà des restrictions et des conséquences énoncées dans le plan de cours, il n'en demeure pas moins que les étudiants devront respecter [le droit à l'image et le droit à la vie privée](#) qui prohibe les enregistrements audio et vidéo sans le consentement des personnes concernées. Toute personne qui ne respecte pas ces droits peut faire l'objet de mesures disciplinaires dans le cadre du [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) ou l'objet de poursuites civiles. Évidemment, cela n'empêche pas les accommodements pour les personnes handicapées prévues dans la [Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval](#). Par ailleurs, l'utilisation du réseau sans-fil de l'Université Laval est régie par le [Règlement de sécurité de l'information sur l'utilisation des actifs informationnels](#) qui prohibe certaines utilisations. Les articles précis de ces règlements de l'Université Laval sont présentés dans l'annexe [Liste des articles des règlements de l'Université Laval](#) concernant l'encadrement des appareils mobiles.

² Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, article #49, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf